

l'Administration nationale des produits pharmaceutiques, de l'alimentation et de la technologie médicale (ANMAT) de contrôler toutes les activités licites liées aux stupéfiants et aux substances psychotropes.

C. Asie

Asie de l'Est et du Sud-Est

Principaux faits nouveaux

376. Les efforts d'éradication du Gouvernement du Myanmar et les activités de substitution en cours ont eu pour effet une diminution d'un tiers de la culture illicite du pavot à opium entre 1996 et 2000; toutefois, certains éléments permettent de penser que cette culture a de nouveau augmenté en 2001. Compte tenu de l'interdiction qui frappe le pavot à opium dans les parties de l'Afghanistan contrôlées par les Taliban et de la sécheresse prolongée qui touche ce pays, la plupart des cultures illicites dans le monde en 2001 se trouvaient au Myanmar. En République démocratique populaire lao, la superficie totale consacrée à la culture illicite du pavot à opium a été réduite. En Thaïlande, cette culture reste négligeable. Au Viet Nam, la culture illicite du pavot à opium, concentrée dans les régions montagneuses du nord-ouest du pays, a connu une diminution substantielle au cours des 10 dernières années.

377. Dans certains pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, la fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine semblent être devenus plus préoccupants que les activités illicites liées aux opiacés. Plusieurs pays de la région, notamment le Brunéi Darussalam, l'Indonésie, le Japon et la Thaïlande, ont signalé une diminution de l'abus d'opiacés, comme l'opium brut, la codéine et l'héroïne, mais une augmentation de l'abus de stimulants de type amphétamine. La propagation du VIH/sida est étroitement liée à la consommation de drogues par injection. Toutefois de nombreux nouveaux consommateurs se tournent de plus en plus vers d'autres modes d'administration des drogues. Les données relatives aux saisies, qui ont fortement augmenté dans la région depuis la fin des années 1990, confirment l'importance de l'offre et la demande illicite accrue de stimulants de type amphétamine. L'Organe est particulièrement préoccupé par la

popularité grandissante du MDMA (ecstasy) chez les jeunes, alors que cette substance était presque inconnue dans la région il y a une dizaine d'années.

378. La fabrication illicite de méthamphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est ne touche plus uniquement les pays de la région, comme l'attestent les saisies de méthamphétamine qui ont été opérées en Suisse et l'arrestation de plus de 100 membres d'un groupe de trafiquants de méthamphétamine opérant entre les pays d'Asie du Sud-Est et la Suisse.

Adhésion aux traités

379. Sur les 15 États d'Asie de l'Est et du Sud-Est, 9 sont parties à tous les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le Cambodge et la République populaire démocratique de Corée demeurent les deux seuls États de la région à n'avoir encore adhéré à aucun des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

380. Bien qu'étant parties à la Convention de 1961, le Myanmar et la République démocratique populaire lao ne sont pas encore parties au Protocole de 1972 portant amendement de la Convention de 1961. La Mongolie, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande n'ont pas encore adhéré à la Convention de 1988.

381. L'Organe est préoccupé par le fait que le Viet Nam maintient sa position concernant les réserves émises à l'égard des dispositions de la Convention de 1988 relatives à l'extradition. L'Organe souhaite souligner que l'extradition est un élément important de la Convention de 1988 et est pour les gouvernements du monde entier un outil précieux dans la lutte contre les organisations criminelles impliquées dans le trafic de drogues et autres activités illicites. C'est pourquoi il prie instamment le Gouvernement vietnamien de reconsidérer cette question.

Coopération régionale

382. Les principaux mécanismes de coopération multilatérale dans le domaine du contrôle des drogues restent l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le mémorandum d'accord de 1993 relatif au contrôle des drogues conclu entre les pays du bassin du Mékong⁶¹ (Cambodge, Chine, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam) et le PNUCID. Les réunions continuent d'être l'occasion

pour les pays de la région d'échanger des informations concernant l'évolution de la situation, de dresser le bilan des progrès réalisés en vue de réduire les problèmes liés à l'abus des drogues et à la culture, au trafic et à la fabrication illicites de drogues, ainsi que de débattre des modalités d'une coopération accrue et d'envisager de nouveaux projets.

383. Des pays d'Asie de l'Est, notamment le Japon et la République de Corée, participent aux mesures de contrôle des drogues dans la région de l'Asie de l'Est et du Sud-Est et apportent leur appui de diverses façons.

384. Des efforts bilatéraux importants ont été consentis, par exemple par le Myanmar et la Thaïlande, pour échanger des chargés de liaison dans le domaine des drogues, resserrer les liens de coopération entre les responsables du contrôle des drogues le long de leur frontière commune et coopérer pour combattre le trafic de drogues dans les aéroports internationaux de Bangkok et de Yangon. L'Organe accueille ces efforts avec satisfaction car la coopération est essentielle pour réduire le flux substantiel de drogues illicites entre ces deux pays. L'amélioration de la coopération transfrontalière entre la Chine et le Myanmar a déjà donné des résultats appréciables, et a notamment permis d'arrêter de gros trafiquants de drogues.

385. Le Cambodge et la Thaïlande ont pris des dispositions pour renforcer la coopération bilatérale aux fins de la lutte contre certaines activités illicites, notamment le trafic de drogues. Un mémorandum d'accord a été signé entre les gouvernements de ces pays en juillet 2001.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

386. L'Organe note qu'en septembre 2001 le Parlement de la République de Corée a adopté des mesures pour renforcer les capacités nationales de lutte contre le blanchiment d'argent, notamment en créant un service de renseignement financier. L'Organe est toutefois préoccupé par le fait qu'en 2001, plusieurs États d'Asie de l'Est et du Sud-Est, notamment l'Indonésie, le Myanmar et les Philippines, ont été classés par le Groupe d'action financière internationale sur le blanchiment de capitaux parmi les pays non coopératifs. Il note avec satisfaction l'adoption, en septembre 2001, d'un projet de loi contre le blanchiment d'argent aux Philippines et demande

instamment aux pays qui ne l'ont pas encore fait d'adopter dès que possible, conformément à la Convention de 1988, une législation complète contre le blanchiment d'argent.

387. En République démocratique populaire lao, où l'éradication de la culture illicite du pavot à opium est à présent une priorité nationale, le Premier Ministre a promulgué un décret, en novembre 2000, demandant notamment aux autorités locales d'élaborer un plan quinquennal qui fixe des objectifs annuels pour l'élimination de cette culture. Le Gouvernement suivra les progrès réalisés dans le cadre de ce plan quinquennal.

388. Le Gouvernement mongol a entamé en 2001 une étude d'évaluation rapide de la situation en vue de déterminer l'ampleur des problèmes liés à la consommation de drogues par injection ainsi que l'étendue de la contamination par le VIH dans le pays, et de proposer des stratégies d'intervention afin d'endiguer la propagation du VIH.

389. Le neuvième Plan national de développement économique et social de la Thaïlande, qui porte sur la période 2002-2006, est le premier plan de développement dans ce pays doté d'une section consacrée aux stratégies de contrôle des drogues. Le Ministère thaïlandais de l'éducation a demandé à toutes les écoles du pays de créer des comités de contrôle des drogues en vue d'empêcher la progression de la toxicomanie. Afin de réduire la consommation de stupéfiants et la commission d'autres infractions chez les jeunes, la Thaïlande a commencé à faire en sorte que les établissements de divertissement nocturne, où les substances illicites sont largement consommées, ne soient pas situés à proximité des temples, des écoles ou des zones résidentielles. Des droits de licences seront perçus auprès de ces établissements en vue de financer les opérations de contrôle des drogues des pouvoirs publics. L'Organe prie instamment le Gouvernement de prendre d'autres mesures pour faire en sorte que l'abus et le trafic de drogues disparaissent peu à peu de ces établissements.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

390. En Asie de l'Est et du Sud-Est, le cannabis est cultivé illicitement principalement au Cambodge, en Indonésie, en République démocratique populaire lao,

aux Philippines et en Thaïlande. L'Indonésie a signalé une forte augmentation de la culture illicite et du trafic. Dans ce pays, le cannabis est cultivé illicitement principalement sur les îles de Java et de Sumatra. Au Cambodge, la culture illicite de cette plante semble contribuer de façon substantielle à l'apport de liquidités dans le pays. Depuis 1996, d'importantes saisies de cannabis cambodgien ont eu lieu en Australie, aux États-Unis et dans des pays européens. Le taux d'abus de cannabis varie d'un pays à l'autre, mais il est peu élevé dans la plupart des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est.

391. La culture illicite du pavot à opium continue à être importante au Myanmar et, dans une moindre mesure, en République démocratique populaire lao. Elle existe aussi, mais à plus petite échelle, en Thaïlande et au Viet Nam. Tous ces pays mettent actuellement en œuvre des mesures d'éradication des cultures illicites de pavot à opium à l'intérieur de leurs frontières et proposent des activités de substitution aux agriculteurs concernés par ces opérations d'éradication. Au Myanmar, le pavot à opium continue d'être cultivé illicitement à grande échelle dans les régions montagneuses difficiles d'accès contrôlées par des groupes armés. Le trafic de l'héroïne, qui est fabriquée essentiellement dans les régions proches de la frontière du Myanmar, se fait surtout suivant des itinéraires qui, après la traversée de la province chinoise du Yunnan et le passage par des points situés plus à l'est le long de la côte chinoise, ainsi que la traversée de la République démocratique populaire lao, débouchent sur des zones côtières du Cambodge et du Viet Nam. L'héroïne est ensuite transportée vers les marchés illicites d'Australie, du Canada, des États-Unis et de pays européens. L'anhydride acétique, nécessaire à la fabrication de l'héroïne, est introduit clandestinement au Myanmar, principalement à partir de la Chine et de l'Inde.

392. L'abus d'opiacés est en régression dans plusieurs pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est mais les statistiques relatives à la consommation de drogues par injection et à la prévalence du VIH/sida montrent que l'injection est actuellement le mode de transmission du VIH le plus répandu dans plusieurs pays de la région, notamment en Chine, en Malaisie et au Viet Nam. L'Organe encourage les Gouvernements du Myanmar, de la République démocratique populaire lao, de la Thaïlande et du Viet Nam à poursuivre leurs activités d'éradication des cultures illicites de pavot à opium, à

proposer des activités de substitution génératrices de revenus aux personnes vivant dans les zones de culture illicite, notamment aux tribus des montagnes, et à s'attaquer au problème de la dépendance à l'opium.

393. Bien que l'abus de cocaïne soit très limité dans l'ensemble de la région, les données relatives aux saisies indiquent qu'en Asie de l'Est et du Sud-Est les trafiquants de drogues se servent d'îles des Philippines et d'autres îles du Pacifique comme points de transit pour acheminer la cocaïne vers les marchés illicites australiens. L'Organe est préoccupé par l'augmentation des tentatives de détournement de permanganate de potassium dans la région, lequel pourrait être destiné à la fabrication illicite de cocaïne en Amérique du Sud.

Substances psychotropes

394. Les substances de type amphétamine, très en vogue au Japon et en République de Corée depuis longtemps, sont actuellement les drogues les plus consommées dans plusieurs autres pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est, notamment aux Philippines et en Thaïlande. Les services de détection et de répression de la région continuent à saisir des quantités importantes d'éphédrine, substance utilisée pour la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine.

395. Les données relatives aux saisies indiquent que la méthamphétamine est fabriquée illicitement à grande échelle le long de la frontière du Myanmar avec la Thaïlande. Elle serait également fabriquée illicitement en République démocratique populaire lao. En Thaïlande, la progression alarmante des saisies de méthamphétamine enregistrée chaque année depuis 1996 s'est poursuivie en 2000. Outre les itinéraires terrestres, la méthamphétamine est également transportée illicitement vers certaines destinations en Thaïlande par voie fluviale. Elle est ensuite acheminée vers les gros marchés illicites des zones urbaines de Thaïlande et d'autres pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Une importante saisie effectuée en mer d'Andaman en janvier 2001 indique que la méthamphétamine est également transportée par voie maritime. Par ailleurs, le Cambodge et le Viet Nam continuent d'être utilisés pour faire transiter de grosses quantités de méthamphétamine.

396. En 2001, les services de détection et de répression ont démantelé des laboratoires en Chine et aux Philippines. Il est apparu à cette occasion que le chlorhydrate de méthamphétamine (plus connu sous le

nom de “ice” ou “shabu”) est également fabriqué illicitement dans ces pays. Cette substance est introduite en contrebande dans toute l’Asie de l’Est et du Sud-Est et ailleurs, notamment en Australie et, dans une moindre mesure, à l’ouest des États-Unis. Les données relatives aux saisies indiquent une augmentation du volume de chlorhydrate de méthamphétamine sorti clandestinement de Chine et introduit en République populaire démocratique de Corée, au Japon et en République de Corée. Bien que l’abus de drogues soit relativement peu courant au Brunéi Darussalam, ce pays a signalé une forte augmentation en 2000 de l’abus de chlorhydrate de méthamphétamine.

397. L’Organe est préoccupé par l’offre de plus en plus importante de MDMA (ecstasy) en Asie de l’Est et du Sud-Est. Cette substance semble être fabriquée illicitement dans des pays d’Europe occidentale, comme la Belgique et les Pays-Bas, ainsi que l’attestent les saisies de MDMA (ecstasy) et les arrestations de passeurs qui acheminent cette substance par la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), l’Indonésie, la Malaisie et Singapour. Des saisies de MDMA (ecstasy) et des arrestations de passeurs ont également eu lieu en Chine, principal fabricant de l’un des précurseurs les plus couramment utilisés dans la fabrication illicite de cette substance. La demande illicite de MDMA (ecstasy) semble avoir augmenté dans plusieurs grandes villes d’Asie de l’Est et du Sud-Est, en particulier chez les personnes fréquentant les discothèques des zones urbaines de la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) et du Japon. C’est pourquoi l’Organe demande à tous les gouvernements de la région de renforcer les mesures de prévention de l’abus des drogues, de rester vigilants et de contrôler strictement les précurseurs pour empêcher l’implantation locale de laboratoires de fabrication de MDMA (ecstasy).

Autres substances

398. L’Organe est préoccupé par le fait que de plus en plus de personnes fréquentant les boîtes de nuit des grandes agglomérations urbaines d’Asie de l’Est et du Sud-Est, notamment dans la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine) et à Singapour, abusent de la kétamine, substance sédatrice hallucinogène. À la fin de 2000, la police a découvert un laboratoire de fabrication illicite de kétamine dans la Région administrative spéciale de Hong Kong.

Missions

399. En mai 2001, l’Organe a examiné les progrès réalisés par le Gouvernement du Myanmar concernant l’application des recommandations qu’il avait formulées à la suite de sa mission de 1998 dans ce pays. Compte tenu de la nécessité de vérifier l’ampleur des progrès effectivement réalisés sur ce point et étant donné qu’une large partie de la production illicite d’opium à l’échelle mondiale provient du Myanmar et que des quantités non négligeables de méthamphétamine y sont fabriquées illicitement, l’Organe a décidé d’envoyer une mission complémentaire dans ce pays.

400. En septembre 2001, l’Organe a envoyé une mission au Myanmar. Il a constaté que les autorités continuaient de s’efforcer de mettre en œuvre les recommandations formulées à la suite de sa mission de 1998 dans ce pays.

401. Bien que la culture très répandue de pavot à opium reste un problème préoccupant au Myanmar, on a constaté ces dernières années une régression de la culture illicite de cette plante et de la production d’opium ainsi qu’une augmentation des saisies de drogues et l’établissement de zones “exemptes d’opium”. L’Organe note que le Gouvernement du Myanmar s’est résolument employé à éradiquer les cultures illicites de pavot à opium et s’est attaché à remédier à la situation en matière d’abus de drogues et de trafic, comme l’atteste le lancement en 1999 d’un plan de 15 ans visant à éradiquer les drogues illicites.

402. L’Organe note par ailleurs que les ressources limitées et le faible niveau d’aide extérieure dont dispose le Myanmar entravent la capacité du Gouvernement à atteindre les objectifs de son programme d’éradication et à consolider les acquis. Il demande donc à la communauté internationale de fournir au Myanmar l’assistance voulue pour autant que ce pays poursuive ses efforts de lutte contre l’abus et le trafic de drogues.

403. La fabrication illicite de méthamphétamine dans les zones proches de la frontière continue de constituer un grave problème au Myanmar. L’Organe demande au Gouvernement de poursuivre sa coopération avec ceux des pays voisins en matière de répression et, en particulier, de redoubler d’efforts pour déterminer l’origine des précurseurs chimiques saisis et les itinéraires empruntés, et de communiquer ces

renseignements aux gouvernements des pays voisins. L'Organe prend note de la réunion ministérielle, qui s'est tenue à Beijing le 28 août 2001, sur la coopération entre la Chine, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et la Thaïlande dans le domaine du contrôle des drogues, et espère que les problèmes de drogues en Asie de l'Est et du Sud-Est seront combattus de manière plus efficace grâce à des mécanismes coordonnés sous-régionaux et régionaux.

404. En avril 2001, l'Organe a envoyé une mission en Thaïlande. Le Gouvernement accorde un rang de priorité élevé au contrôle des drogues. L'Office de l'Organe de contrôle des stupéfiants s'acquitte de façon satisfaisante de son rôle de coordination du contrôle des drogues entre les différentes autorités compétentes.

405. L'Organe est toutefois préoccupé par le fait que certaines substances psychotropes, notamment la phentermine, le diazépam, et des associations de produits ont été détournés ou utilisés à des fins illicites en Thaïlande et introduits en fraude dans le pays ou sortis en fraude. L'Organe demande aux autorités thaïlandaises d'accorder une attention accrue au contrôle des substances psychotropes, en particulier des stimulants, en vue d'empêcher leur détournement vers les circuits illicites.

406. Le trafic et l'abus de méthamphétamine en Thaïlande sont particulièrement préoccupants. Il faudrait étudier d'autres moyens pratiques de coopérer avec les pays voisins pour renforcer les mesures de détection et de répression, en particulier aux frontières, notamment en favorisant l'échange d'informations en temps réel. En outre, des évaluations globales de l'abus de drogues devraient être menées régulièrement au plan national afin de surveiller l'évolution de la situation. L'Organe prend note des programmes actuellement élaborés par le Gouvernement pour renforcer, en particulier, la prévention primaire au sein des collectivités et des écoles et mettre au point des stratégies traitant le problème de la dépendance aux stimulants de type amphétamine.

407. En outre, le contrôle adéquat appliqué aux précurseurs chimiques en Thaïlande devrait être étendu au permanganate de potassium, compte tenu en particulier de la découverte récente, en Asie du Sud-Est, de tentatives de détournement de cette substance vers les circuits illicites. L'Organe espère que le Gouvernement a pris les mesures voulues pour que la

Thaïlande puisse accéder le plus rapidement possible à la Convention de 1988.

Asie du Sud

Principaux faits nouveaux

408. Les problèmes de trafic et d'abus de drogues en Asie du Sud sont essentiellement liés au trafic de transit, étant donné la proximité des deux principales régions productrices d'opiacés. En outre, on assiste depuis plusieurs années à un accroissement de la culture illicite du pavot à opium et de la fabrication illicite d'héroïne, et la culture illicite et l'abus de cannabis ne donnent aucun signe de fléchissement. Dans presque tous les pays de la région, l'abus d'héroïne est en augmentation et cette drogue, auparavant fumée ou inhalée, est de plus en plus consommée par injection.

409. La polytoxicomanie est de plus en plus répandue et, outre les drogues fabriquées illicitement, les polytoxicomanes consomment des produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes. La première étude d'évaluation rapide de l'abus des drogues en Inde montre que l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance progresse dans presque la totalité des grandes villes du pays. En moyenne, environ 10 % de l'ensemble des cas d'abus de drogues en Inde concernent des médicaments délivrés sur ordonnance, principalement à cause de leur coût peu élevé et des lacunes du système de contrôle des médicaments.

410. Le sud de l'Asie occidentale continue d'être le principal fournisseur d'héroïne introduite illégalement en Inde et au Népal ou transitant par ces pays. New Delhi est devenu un important point de transit pour le trafic de l'héroïne; cette drogue est pour l'essentiel introduite clandestinement dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, parfois après avoir transité par Sri Lanka. Dans une bien moindre mesure, de l'héroïne provenant du Myanmar est introduite en contrebande dans les États du nord-est de l'Inde et du Bangladesh, souvent en petites quantités, pour y être consommée localement. Le Myanmar fabrique en outre illicitement de la méthamphétamine, qui est acheminée vers l'Inde et, vraisemblablement, vers le Bangladesh. D'après les services de renseignements, la contrebande de la méthamphétamine et de l'héroïne en provenance

du Myanmar est probablement organisée par le même groupe de trafiquants, et le trafic de méthamphétamine est sans doute supérieur au trafic d'héroïne.

411. En Asie du Sud, les mesures de lutte contre les groupes de trafiquants de drogues sont entravées par les mouvements insurrectionnels et l'instabilité politique, par la nature accidentée du terrain dans la plupart des pays de la région, et parfois même par l'implication d'hommes politiques locaux et de membres des services de détection et de répression dans les activités liées au trafic de drogues. On estime, dans certains pays de la région, qu'il existe un lien entre le crime organisé, les activités terroristes et le trafic de drogues. L'Organe se félicite de la création, par les Gouvernements indien et britannique, d'un groupe de travail conjoint sur le terrorisme international et le trafic de drogues.

412. Les pays d'Asie du Sud font face à cette nouvelle situation en adaptant leurs lois, leurs règlements administratifs et leurs systèmes de contrôle. L'Organe se félicite des mesures préventives adoptées au Bhoutan et aux Maldives.

Adhésion aux traités

413. Sur les six États d'Asie du Sud, cinq sont parties à la Convention de 1961, quatre à la Convention de 1971 et les six à la Convention de 1988. L'Organe note avec regret qu'en dépit des appels répétés, le Bhoutan n'est toujours partie ni à la Convention de 1961 ni à la Convention de 1971, et le Népal n'est toujours pas partie à la Convention de 1971.

Coopération régionale

414. L'Organe se félicite des efforts bilatéraux et multilatéraux déployés pour combattre le trafic de drogues en Asie du Sud, notamment des activités communes auxquelles participent les pays de l'Asie du Sud et les pays d'autres régions. Plusieurs accords bilatéraux ont été signés. Ainsi, le Bangladesh et le Myanmar ont signé un accord visant à mettre en place des mesures de lutte contre le trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs; et l'Inde et le Tadjikistan ont signé un accord relatif à la réduction de la demande illicite et à la prévention du trafic de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs. L'Inde a également signé des accords semblables avec d'autres États.

415. L'Organe prend note avec satisfaction de la reprise des activités organisées dans le cadre du projet régional de contrôle des précurseurs à l'intention des États membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Un atelier régional sur le contrôle des précurseurs a réuni à Katmandou au début de 2001 des représentants des États membres de l'ASACR. Il était axé sur l'amélioration de la législation relative au contrôle des précurseurs dans la région, la formation et la répression. Au début de 2001 également, le Gouvernement indien a organisé à New Delhi un stage de formation sur le contrôle des précurseurs à l'intention de responsables du contrôle des drogues de pays d'Asie centrale.

416. L'Organe note que l'Inde et le Pakistan poursuivent leur coopération, dans le cadre de laquelle ont lieu des débats de haut niveau sur des questions relatives à la détection et à la répression en matière de drogues ainsi que des réunions trimestrielles sur des questions opérationnelles.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

417. L'Organe compte que le Parlement bangladais approuvera sans plus tarder la révision de la loi de 1990 sur le contrôle des stupéfiants, qui ne concorde pas avec le Code de procédure pénale et dans laquelle certaines dispositions requises par la Convention de 1988 font défaut. La loi révisée comportera des dispositions sur le contrôle des précurseurs, la répression du blanchiment d'argent, les sanctions contre les trafiquants de drogues et l'utilisation de la technique des livraisons surveillées.

418. L'Organe note que le Parlement indien a adopté le projet de loi présenté en 2000 portant modification de la loi relative aux stupéfiants et aux substances psychotropes. Ce projet de loi introduit des dispositions relatives à l'utilisation de la technique des livraisons surveillées, autorise les autorités à effectuer des visites, des perquisitions et des saisies, et prévoit la détection, le gel, la saisie et la dépossession des biens acquis illégalement. Grâce à la rationalisation de l'échelle des peines, les gros trafiquants de drogues se verront infliger des peines dissuasives et les toxicomanes coupables d'infractions mineures des sanctions moins sévères.

419. L'Organe accueille avec satisfaction les efforts faits par le Conseil national de contrôle des drogues

dangereuses de Sri Lanka en vue de refondre la législation sur les poisons, l'opium et les drogues dangereuses. Les amendements prendront en compte les dispositions de la Convention de 1988 relatives au blanchiment d'argent, à l'extradition et à l'entraide judiciaire et introduiront des dispositions sur le traitement et la réinsertion des toxicomanes.

420. L'Organe note que les dispositions de la loi sur la réglementation des changes du Népal sont mal adaptées pour s'attaquer à des délits financiers comme le blanchiment d'argent ou mener des enquêtes sur les capitaux soupçonnés de provenir d'infractions liées à la drogue. Il compte que des textes législatifs relatifs à ces domaines seront adoptés tout prochainement. Il note également qu'il n'existe pas de réglementation sur le contrôle des précurseurs chimiques au Népal. Il espère que des mesures seront prises prochainement afin de remédier à cette situation.

421. En Inde, les gouvernements de sept États ont modifié le Règlement de 1985 relatif aux stupéfiants et aux substances psychotropes afin de mettre davantage de morphine à la disposition des patients souffrant d'un cancer en phase terminale. Toutefois, malgré l'amélioration de l'offre de morphine dans le pays, dans certains États, les cancéreux qui bénéficient d'un traitement adéquat contre la douleur restent peu nombreux.

422. Les pays d'Asie du Sud attachent une importance accrue aux activités de prévention de l'abus des drogues, notamment la collecte et l'analyse de données sur le sujet. En Inde, on a réalisé une étude nationale sur l'ampleur, les modes et les tendances de l'abus des drogues, ainsi qu'une étude d'évaluation rapide. Le Gouvernement maldivien envisage de mener une étude d'évaluation rapide sur l'ampleur de l'abus des drogues dans le pays; cette évaluation constituera un point de départ essentiel pour l'élaboration d'un plan-cadre national de lutte contre le problème de la drogue. On ne dispose que de peu d'informations concernant l'ampleur de l'abus des drogues au Bhoutan; le Gouvernement bhoutanais a toutefois lancé une campagne visant à sensibiliser davantage le public aux dangers des toxicomanies. Au Népal, les autorités ont mis au point des matériaux didactiques pour la prévention de l'abus des drogues, destinés aux systèmes d'enseignement de type classique et autres.

423. L'Organe accueille avec satisfaction la reconnaissance accrue, dans les pays d'Asie du Sud, du

rôle important que jouent les organisations non gouvernementales dans le domaine de la prévention de l'abus des drogues et du traitement et de la réinsertion des toxicomanes. Le Gouvernement indien appuie les activités de plus de 300 organisations non gouvernementales visant à réduire la demande illicite de drogues et a créé un centre national de formation et de renforcement des capacités dans ce domaine. Au Bangladesh, en Inde et à Sri Lanka, les organisations non gouvernementales ont créé des fédérations nationales pour la prévention de l'abus des drogues.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

424. Le cannabis est la drogue la plus consommée en Asie du Sud. Dans tous les pays de la région, à l'exception du Bhoutan et des Maldives, on signale du cannabis poussant à l'état sauvage ou cultivé de manière illicite. Le Népal a longtemps été une source de feuilles et de résine de cannabis, qui sont vendues sur place ou passées en contrebande dans d'autres pays de la région, notamment l'Inde, et en Europe occidentale. Le cannabis pousse à l'état sauvage dans les zones montagneuses des parties centrales et occidentales du Népal, où l'éradication des cultures illicites est difficile et coûteuse à cause de la topographie. Dans la partie sud du Népal, où le terrain est plus facile à patrouiller, des cultures illicites sont tous les ans détectées et détruites par les responsables de la détection et de la répression.

425. Au Bangladesh, la culture illicite est en train de se développer dans certaines zones des collines de Chittagong, et il a été signalé que du cannabis était produit dans le sud du pays, dans le district de Rangamati, et sorti en contrebande. Aucun programme d'éradication systématique des cultures illicites n'est réalisé au Bangladesh. Du cannabis est cultivé à grande échelle dans les provinces de l'est et du sud de Sri Lanka, et des campagnes ont été lancées pour réduire cette activité. Par ailleurs, des saisies de cannabis en provenance de pays voisins et passé en contrebande ont été opérées.

426. En Inde, la culture illicite de cannabis se poursuit dans plusieurs États. Des envois de drogues, comportant chacun des tonnes de résine de cannabis, en provenance principalement du Népal, ont été saisis récemment, ce qui indique que de grandes quantités de cette substance transitent clandestinement par l'Inde.

Par ailleurs, les services de messagerie indiens sont de plus en plus utilisés pour passer en contrebande du cannabis dans d'autres pays.

427. L'abus de cocaïne demeure très limité en Asie du Sud. Ces toutes dernières années toutefois, il a été signalé que le nombre des saisies de cocaïne avait augmenté, en particulier en Inde, où cette substance est de plus en plus consommée dans les couches aisées de la population.

428. L'Organe est préoccupé par la pratique croissante de l'injection d'héroïne dans les pays d'Asie du Sud, en particulier au Bangladesh, en Inde et au Népal. Aux Maldives et à Sri Lanka, les méthodes de consommation de l'héroïne les plus courantes consistent toujours à fumer ou à inhaler la substance. En Inde, la culture illicite du pavot à opium et l'abus d'opium continuent de poser des problèmes dans l'est de l'Arunachal Pradesh, où des plans en vue de la mise en place de projets d'activités de substitution seront bientôt réalisés. Au Bangladesh, il existe des cultures illicites de pavot à opium dans les zones éloignées des collines de Chittagong, où les forces de sécurité sont limitées dans leurs déplacements. Ce problème est réapparu dans la zone de Bandarban.

429. L'Inde, qui est l'un des principaux producteurs licites d'opium dans le monde, a conçu, en vue de prévenir le détournement de l'opium produit de manière licite vers les filières illicites, un système perfectionné qui repose sur le contrôle des licences, le respect délégué d'un rendement minimum, le monopole de l'État pour les achats et une étroite surveillance. Malgré les contrôles rigoureux, les autorités estiment que des quantités limitées d'opium produit de façon licite ont pu être détournées vers des filières illicites. Des laboratoires fabriquant de l'héroïne ont été découverts dans les États indiens produisant de l'opium de façon licite ou à proximité de ces États. Le Gouvernement indien est instamment prié de redoubler de vigilance afin de prévenir ces détournements.

430. La majeure partie de l'héroïne en provenance d'Asie du Sud-Ouest introduite clandestinement en Asie du Sud est destinée à des pays d'Europe occidentale et aux États-Unis. L'héroïne est soit sortie en fraude directement de l'Inde, soit acheminée par voie maritime le long de la côte du Tamil Nadu vers Sri Lanka et les Maldives, pour être le plus souvent envoyée plus loin. Les ports du sud de l'Inde sont de

plus en plus utilisés pour la contrebande de drogues, comme l'atteste l'augmentation considérable du nombre de saisies de stupéfiants acheminés clandestinement par les voies maritimes reliant l'Inde à Sri Lanka. Les autorités indiennes suspectent que les voies qui sont utilisées pour sortir les stupéfiants d'Inde sont également employées pour introduire clandestinement de la fausse monnaie, des armes, des munitions et des explosifs dans le pays.

431. L'Inde est un grand producteur de substances chimiques telles que l'anhydride acétique, l'éphédrine, la pseudoéphédrine, l'acide anthranilique et l'acide *N*-acétylanthranilique. Le Gouvernement a adopté un certain nombre de mesures réglementaires et de contrôle et son système de contrôle des précurseurs, qui s'améliore progressivement, constitue à présent une barrière qui fait sérieusement obstacle au détournement des précurseurs chimiques. Du fait de ces contrôles rigoureux et de la collaboration des sociétés qui fabriquent ces substances, les cas de détournement de précurseurs chimiques, surtout d'anhydride acétique, vers des pays d'Asie centrale et vers l'Afghanistan ont été considérablement réduits.

432. Des saisies d'anhydride acétique ont révélé que des trafiquants avaient essayé d'utiliser le Népal comme pays de transit afin de détourner cette substance vers le Pakistan. L'Organe accueille donc avec satisfaction la création au Népal d'un comité interministériel de coordination du contrôle des précurseurs et l'adoption des mesures réglementaires et de contrôle concernant toutes les substances inscrites au Tableau I et sept substances inscrites au Tableau II de la Convention de 1988.

433. L'Organe note avec préoccupation que dans la plupart des pays d'Asie du Sud, on constate une augmentation de l'abus de produits pharmaceutiques délivrés sur ordonnance qui ont été soit détournés des circuits locaux de distribution, soit introduits en fraude à partir de pays voisins. L'abus de ces produits pharmaceutiques présente de gros risques pour la santé.

Substances psychotropes

434. L'Organe note avec satisfaction que le démantèlement d'installations destinées à la fabrication illicite de méthaqualone en Inde a eu un impact notable sur l'introduction clandestine de cette substance en Afrique. Dans la majorité des cas, les installations visées étaient des laboratoires dont l'usage avait été

détourné, situés dans des locaux d'usines de produits chimiques ou pharmaceutiques.

435. L'Inde est un gros fabricant et exportateur de produits pharmaceutiques, notamment d'un certain nombre de substances psychotropes largement utilisées. L'Organe constate avec satisfaction que les autorités indiennes ont établi un système efficace de contrôle du commerce international des substances psychotropes et adopté des mesures supplémentaires pour contrôler les circuits locaux de distribution. Cependant, les informations relatives à l'abus des substances psychotropes fabriquées de façon licite indiquent que l'Inde a toujours des problèmes de surveillance du respect de la loi par les distributeurs locaux et que la loi n'est pas appliquée uniformément dans tous les États. Un certain nombre de substances psychotropes, notamment des benzodiazépines comme l'alprazolam et le diazépam et des analgésiques comme la buprénorphine, peuvent être obtenues sans ordonnance médicale, et ce contrairement aux lois et aux règlements en vigueur dans le pays. Les substances détournées sont ensuite vendues sur le marché local ou acheminées clandestinement par voie terrestre vers des pays voisins tels que le Népal ou par voie aérienne vers des pays d'Asie centrale. En Inde, le développement de l'abus de substances psychotropes est aussi l'une des causes de l'augmentation de la polytoxicomanie, sous la forme de la consommation de substances psychotropes accompagnée de celle d'autres substances pharmaceutiques opiacées ou non opiacées, de drogues ou d'alcool.

436. Au Népal, de nombreux consommateurs d'opiacés se sont probablement tournés vers les produits pharmaceutiques contenant du nitrazépam, du diazépam et de la buprénorphine du fait que ces produits sont faciles à trouver et peu coûteux. L'Organe partage la préoccupation des autorités népalaises face à l'augmentation de l'abus de drogues par injection et de la polytoxicomanie consistant à consommer des substances psychotropes en association avec de l'héroïne et de l'alcool. Les benzodiazépines sont également abusivement consommées aux Maldives, essentiellement par des polytoxicomanes (en association avec du cannabis ou de l'héroïne). L'Organe note avec inquiétude qu'à Sri Lanka, des substances placées sous contrôle sont illégalement vendues sans ordonnance dans les pharmacies. C'est peut-être là le signe qu'un marché illicite de substances psychotropes est en train de s'installer dans le pays.

437. Au Bangladesh, la buprénorphine disponible sur le marché illicite est la principale cause de l'augmentation du nombre de toxicomanes par injection. De plus, l'abus de tranquillisants tels que les benzodiazépines y semble très répandu.

438. De la méthamphétamine en provenance du Myanmar est introduite clandestinement en Inde. Une partie de l'éphédrine utilisée pour la fabrication illicite de la substance continue d'être passée en fraude d'Inde au Myanmar. Toutefois, grâce aux efforts des services de détection et de répression ainsi que des sociétés de fabrication, les quantités en jeu sont en baisse. L'Organe note avec satisfaction que l'Inde et le Myanmar ont commencé à collaborer dans les enquêtes concernant le détournement d'éphédrine.

439. Une visite technique a eu lieu en Inde en avril 2001. L'Organe se félicite des nouveaux efforts déployés pour renforcer notamment les mesures appliquées à la fabrique d'opium et d'alcaloïdes de Neemuch, et cela conformément aux recommandations qu'il avait faites à l'issue de missions précédentes dans le pays. L'Organe reste préoccupé par les fuites constatées dans la production d'opium licite et compte que le Gouvernement indien poursuivra ses efforts afin d'empêcher le détournement tant au niveau des exploitations agricoles qu'à celui des usines.

440. L'Organe note toutefois qu'en Inde, il n'existe pas encore de système approprié de collecte des informations requises et que la coordination entre les organismes gouvernementaux chargés de communiquer l'information est insuffisante. L'Organe prie instamment le Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que toutes les données requises au titre des traités internationaux de contrôle des drogues lui soient communiquées de façon précise et en temps voulu.

Asie de l'Ouest

Principaux faits nouveaux

441. En Afghanistan, en raison de la sécheresse prolongée et de l'interdiction de la culture de cette plante, décidée en juillet 2000 pour donner effet aux dispositions d'une loi relative au contrôle des drogues promulguée en 1998 par les Taliban, la culture du pavot à opium a considérablement diminué dans les régions contrôlées par ces derniers. Compte tenu des

événements politiques et militaires survenus après septembre 2001, la situation pourrait changer l'année prochaine. La culture illicite du pavot à opium s'est répandue dans les zones contrôlées par l'Alliance du Nord. Les opiacés provenant d'Afghanistan continuent d'être introduits en contrebande en République islamique d'Iran et au Pakistan ou de transiter par ces pays. On a enregistré une nette augmentation des quantités de drogues en provenance d'Afghanistan saisies dans les pays d'Asie centrale. Il a par exemple été saisi au Tadjikistan autant d'héroïne pendant le premier semestre de 2001 qu'au cours de toute l'année 2000. Il en va de même au Kirghizistan. Cette tendance s'explique peut-être aussi en partie par l'intensification des opérations d'interception dans ces pays.

442. En raison des événements politiques et militaires survenus récemment, on peut craindre que des cultures illicites de pavot à opium n'apparaissent ailleurs en Asie occidentale. Les gouvernements des pays de la région devraient rester extrêmement vigilants afin de prévenir une telle éventualité. La contrebande d'opiacés en Asie occidentale est désormais mieux organisée, plus rentable et plus génératrice de violence que par le passé et elle compromet la stabilité économique et sociale de certains pays de la région. La lutte contre le trafic de drogues et de produits chimiques doit dès lors demeurer une priorité pour les gouvernements de la région.

443. Selon les estimations, la récolte de la campagne 2000-2001 représenterait, en Afghanistan, moins d'un dixième de la récolte précédente. En raison de l'application de l'interdiction de la culture, l'offre d'opium et de morphine a baissé sur les marchés illicites de la région. Toutefois, à la suite des événements militaires survenus après septembre 2001, de grandes quantités d'opiacés provenant des stocks illicites ont été mises sur le marché. L'offre d'héroïne en provenance d'Afghanistan est demeurée importante dans la région, même après l'interdiction, et aucun effet n'a été observé sur l'offre de cette substance dans les pays extérieurs à la région.

444. En raison de l'interdiction des cultures illicites, le prix des opiacés a considérablement augmenté en Asie occidentale, sans que le prix de l'héroïne sur les marchés illicites n'ait changé de la même manière. Au premier novembre 2001, on ne pouvait tirer aucune conclusion quant à l'effet des événements militaires récents sur l'évolution des prix dans la région.

445. La plupart des pays d'Asie occidentale sont utilisés comme points de transit pour la contrebande d'opiacés à destination de l'Europe et d'autres régions. Les précurseurs et les produits chimiques utilisés pour la fabrication illicite d'héroïne continuent de provenir d'autres régions en direction des pays d'Asie occidentale où cette drogue est ainsi fabriquée. Les statistiques relatives aux saisies réalisées dans les pays d'Asie occidentale indiquent que l'opium était de plus en plus souvent transformé en d'autres opiacés en Afghanistan.

446. Les activités de culture illicite et de trafic en Asie occidentale continuent à avoir des répercussions considérables sur l'ampleur de l'abus de drogues dans la région. Le taux de toxicomanie aux opiacés au Pakistan et en République islamique d'Iran reste parmi les plus élevés du monde. Les opiomanes sont de plus en plus nombreux à consommer de l'héroïne, qui est devenue plus facile à obtenir que l'opium. L'abus d'opiacés a considérablement augmenté en Asie centrale. L'Organe est préoccupé par la propagation, dans tous les pays d'Asie occidentale, de l'abus d'héroïne et de l'infection par le VIH due au partage de seringues.

Adhésion aux traités

447. Sur les 24 pays d'Asie occidentale, 22 sont aujourd'hui parties à la Convention de 1961 sous sa forme modifiée et 2 à la Convention de 1961 sous sa forme non modifiée. Tous les États de la région sont parties à la Convention de 1971, et 23 le sont à la Convention de 1988. L'Organe engage instamment Israël, le seul État non partie de la région, à adhérer à la Convention de 1988.

448. L'Organe constate avec satisfaction que la Turquie a adhéré au Protocole de 1972 portant amendement de la Convention de 1961 et que le Koweït a adhéré à la Convention de 1988. Il note que la République islamique d'Iran prend des mesures en vue d'adhérer au Protocole de 1972.

Coopération régionale

449. L'Organe prend note des nombreuses activités de coopération régionale liées au contrôle des drogues qui sont menées en Asie occidentale.

450. Le Groupe des "Six plus deux", qui comprend la Chine, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la République

islamique d'Iran, le Tadjikistan et le Turkménistan, plus les États-Unis et la Fédération de Russie, était toujours déterminé à s'attaquer notamment à l'offre de drogues illicites en provenance d'Afghanistan et dans la sous-région tout entière. L'Organe est d'avis que les pays voisins de l'Afghanistan et la communauté internationale devraient coopérer avec les futures autorités afghanes pour empêcher la reprise de la culture illicite d'opium, ainsi que de la fabrication et du trafic d'opiacés en Asie occidentale (voir également ci-dessus, par. 231 à 234).

451. L'Organe prend note de la coopération qui a été engagée dans le cadre du mémorandum d'accord sur la coopération en matière de contrôle des drogues en Asie centrale, auquel sont associés la Fédération de Russie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan, le Turkménistan, le PNUCID et le Réseau de développement Aga Khan. L'Organe constate avec satisfaction qu'en septembre 2001, l'Azerbaïdjan a rejoint le groupe des signataires.

452. L'Organe prend également note de l'adoption, en 2001, d'un plan d'action Union européenne-Asie centrale en matière de lutte contre la drogue qui prévoit notamment l'octroi d'une assistance dans les domaines de la détection et de la répression des infractions en matière de drogues et de la collecte d'informations sur les drogues.

453. En 2001, plusieurs réunions se sont tenues en Asie centrale afin de renforcer la coopération en matière de lutte contre le trafic de drogues et la criminalité. L'Organisation de coopération de Shanghai a été créée par les chefs d'État de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan lors d'un sommet tenu à Shanghai en juin 2001. De nombreuses questions de sécurité, dont la lutte contre le trafic de drogues, ont été abordées. Lors de la réunion du Conseil des ministres de l'intérieur des États membres de la CEI, tenue à Erevan en juin 2001, les participants sont convenus de mener une opération de grande envergure baptisée "Canal" afin de lutter contre la contrebande de drogues dans leurs pays; les années précédentes, des opérations de ce type avaient permis d'importantes saisies de drogues.

454. L'Organisation de coopération économique continue de promouvoir la coopération entre ses États membres par le biais de sa cellule de coordination de la lutte contre la drogue. L'Académie internationale de

lutte contre la drogue et la criminalité organisée, créée en Turquie en juin 2000, a organisé deux stages de formation à l'intention des agents des services de répression de ses États membres.

455. Une formation au contrôle des précurseurs destinée aux États membres du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG) a été dispensée aux Émirats arabes unis en avril 2001. Le Conseil envisage de proposer une formation plus générale aux agents des services de répression en 2002.

456. L'Organe se félicite de l'accord que la République islamique d'Iran et la Turquie ont conclu pour renforcer leur coopération en matière de contrôle des drogues et se réjouit des relations de coopération étroites que continuent d'entretenir les services de répression de la République islamique d'Iran et du Pakistan. Il se félicite également de l'aide que la République islamique d'Iran a apportée à des paysans afghans qui ont abandonné la culture illicite du pavot à opium.

457. Le Conseil des ministres arabes de l'intérieur et la Ligue des États arabes continuent d'encourager la coopération régionale et internationale ainsi que la coordination des activités de contrôle des drogues entre pays arabes. L'Organisation de la conférence islamique aide aussi activement ses États membres à harmoniser leurs lois relatives au contrôle des drogues.

458. L'Organe note avec satisfaction que, grâce au resserrement de la coopération entre les gouvernements, les services de répression des pays d'Asie occidentale sont mieux à même de lutter contre les organisations qui se livrent au trafic de drogues, ce dont témoignent les nombreuses arrestations et saisies liées aux drogues opérées dans la région. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, agissant en coopération avec les Gouvernements pakistanais et turc et avec des gouvernements de pays extérieurs à la région, a, par exemple, démantelé un vaste réseau international de trafic de drogues en février 2001. Conscient de la détérioration de la situation politique et des difficultés que connaît le processus de paix au Proche-Orient, l'Organe craint que le manque de coopération entre les autorités israéliennes compétentes et leurs homologues des zones palestiniennes autonomes n'ait des effets fâcheux en matière de contrôle des drogues et ne se traduise par une augmentation du trafic et de l'abus de drogues.

Législation, politique et action à l'échelle nationale

459. L'Organe note avec satisfaction que le Gouvernement libanais a adopté en février 2001 une loi relative au contrôle des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs.

460. L'Organe constate avec satisfaction que les cinq pays d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) ont progressé dans la mise en place des mécanismes législatifs et administratifs nécessaires pour un contrôle des drogues et une prévention de la criminalité efficaces. En juin 2001, le Turkménistan a adopté pour la période 2001-2005 un plan d'action national devant permettre de lutter contre le trafic illicite de drogues et de fournir une assistance aux toxicomanes. Tous les pays d'Asie centrale, hormis l'Ouzbékistan et le Tadjikistan, se sont maintenant dotés de plans détaillés de contrôle des drogues au niveau national. L'Organe encourage les Gouvernements ouzbek et tadjik à adopter de telles stratégies au plus tôt. Chacun des pays d'Asie centrale a mis en place un organisme national chargé de coordonner le contrôle des drogues. Toutefois, des systèmes efficaces de collecte, d'analyse et d'exploitation de renseignements à caractère pénal n'ont pas encore été mis en place, et la coopération entre les différents services participant au contrôle des drogues devrait être renforcée. Il faut encore mettre en place des actions de formation pour procureurs et juges traitant d'affaires liées à la drogue.

461. Vu l'intensification de la contrebande de drogues transitant par le Kirghizistan ces dernières années, le Gouvernement a lancé en juin 2001 un nouveau programme visant à prévenir la toxicomanie et à renforcer la lutte contre les trafiquants et la criminalité liée à la drogue.

462. L'Organe note que le Gouvernement pakistanais a renforcé le contrôle à la frontière avec l'Afghanistan pour juguler la contrebande en général, ce qui devrait aussi permettre de mieux détecter la contrebande de drogues. L'Organe note également que le Gouvernement a créé, dans cinq grandes villes, des tribunaux spécialement chargés des affaires liées au trafic de drogues. Vu la persistance de retards dans le traitement des affaires liées à la drogue au Pakistan, l'Organe encourage le Gouvernement à continuer de moderniser son système judiciaire et à prendre des

mesures afin de traiter de manière plus expéditive les affaires de drogues.

463. L'Organe prie instamment les gouvernements de poursuivre leurs efforts pour évaluer la nature et l'ampleur de l'abus de drogues. Il se félicite que le Gouvernement jordanien entreprenne une évaluation de ce type et, au Liban, qu'une analyse des modes et tendances de l'abus de drogues soit sur le point d'être achevée. L'Organe se réjouit également que la République islamique d'Iran ait créé un institut national de lutte contre l'abus de drogues qui devrait être le principal centre chargé de suivre les programmes visant à réduire la demande de drogues illicites. Il accueille en outre avec satisfaction le projet de règlement dont le Parlement turc est actuellement saisi et qui autoriserait la mise en place de conseils de surveillance d'affaires liées aux toxicomanies.

464. L'Organe demeure préoccupé par le manque de centres de traitement convenables dans certains pays d'Asie occidentale les plus touchés par l'abus de drogues; dans certains cas, pour des raisons économiques, le traitement des toxicomanes se limite aux soins d'urgence ou à la désintoxication. L'Organe est également préoccupé par le fait que, dans beaucoup de pays de la région, le traitement des femmes toxicomanes laisse tout particulièrement à désirer. De même, les soins dispensés aux détenus toxicomanes dans les établissements pénitentiaires sont souvent insuffisants. Les programmes de désintoxication et de réhabilitation ne permettent pas, d'une manière générale, de faire face au problème croissant de l'abus de drogues en Asie centrale. L'Organe incite tous les gouvernements concernés à continuer d'évaluer les activités actuelles de traitement et de réhabilitation des toxicomanes et à donner des instructions claires aux organisations non gouvernementales intervenant dans ce domaine.

465. Aucune démarche systématique n'inspire les actions visant à réduire la demande de drogues illicites en Asie centrale. Au Turkménistan, le Gouvernement a commencé à mettre en place, à Achgabat, des unités de soins spécialisées où les toxicomanes peuvent recevoir un traitement anonymement; mais comme d'autres pays de la région, le Turkménistan manque toujours de stratégie d'ensemble en matière de réduction de la demande de drogues illicites. L'Organe encourage aussi les pays d'Asie centrale à continuer d'analyser les activités de prévention de l'abus de drogues

existantes, compte tenu des modes et de l'ampleur de l'abus de drogues observés actuellement. Les gouvernements de tous les pays d'Asie occidentale devraient également accorder une attention particulière à l'abus de cannabis et à l'abus de préparations pharmaceutiques détournées des circuits licites.

466. L'Organe demeure préoccupé par le fait que de nombreux pays d'Asie occidentale n'ont pas encore pris de mesures pour combattre le blanchiment d'argent. Il se réjouit que le Gouvernement bahreïnite ait adopté, en janvier 2001, une loi contre le blanchiment d'argent. Il note que le Liban a promulgué en mai 2001 une réglementation répondant à certaines des principales préoccupations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux relatives au secret bancaire. L'Organe demeure en outre préoccupé par le fait que le Liban ne prenne aucune mesure pour lever sa réserve concernant les dispositions de la Convention de 1988 relatives au blanchiment d'argent.

467. La privatisation et l'expansion rapide du secteur bancaire privé, jointes à l'absence de contrôle suffisant de ces processus, rendent les cinq États d'Asie centrale particulièrement vulnérables aux activités de blanchiment d'argent. Ces États n'ayant pas encore adopté de législation sur le blanchiment ni sur la confiscation du produit des infractions pénales, y compris des infractions liées à la drogue, l'Organe les invite à élaborer et à mettre en place le contrôle législatif et administratif nécessaire sans plus tarder.

468. Des lois sur les précurseurs ont été promulguées dans tous les pays d'Asie centrale, sauf au Turkménistan, où le Parlement en est actuellement saisi; l'application de ces lois pose toutefois problème. L'Organe se félicite que les accords conclus sur une base volontaire dans le cadre de l'Opération "Topaz" aient permis d'exercer un contrôle plus efficace sur l'anhydride acétique en Asie centrale. Il est convaincu que les succès ainsi obtenus auront démontré aux pays concernés la nécessité de resserrer le contrôle des produits chimiques utilisés pour la fabrication de drogues illicites et que ces pays prendront maintenant les mesures qui s'imposent. L'Organe prie instamment tous les gouvernements qui ne participent pas à l'Opération "Topaz" de réexaminer les mesures de contrôle auxquelles sont actuellement soumis les produits chimiques utilisés pour la fabrication de drogues illicites et de les renforcer si nécessaire.

Culture, production, fabrication, trafic et abus

Stupéfiants

469. Le cannabis reste la drogue la plus consommée en Asie occidentale. D'importantes quantités continuent d'être cultivées illicitement ou poussent à l'état sauvage en Afghanistan et, dans une moindre mesure, au Pakistan. La résine de cannabis continue d'être acheminée clandestinement vers d'autres pays d'Asie occidentale et d'Europe. La quantité totale de cannabis et de résine de cannabis saisie dans la plupart des pays d'Asie occidentale a augmenté en 2000 et au premier semestre de 2001. On craint que des groupes criminels qui se consacraient jusque-là à la contrebande d'opiacés ne se tournent de plus en plus vers la contrebande de cannabis. Au Kazakhstan, les saisies effectuées en 2001 et les résultats des campagnes annuelles d'éradication ont permis de confirmer que le cannabis pousse toujours à l'état sauvage sur de vastes superficies.

470. L'Organe craint qu'au Liban, la culture illicite de cannabis, éradiquée au début des années 90, n'ait repris en 2001. Le Gouvernement libanais n'a pas mené de campagne d'éradication de la culture illicite de cannabis comme il l'avait fait les années précédentes. L'Organe le prie instamment de prendre les mesures voulues pour éviter que la culture illicite de cannabis ne se répande encore davantage sur le territoire libanais.

471. En Afghanistan, l'interdiction de la culture du pavot à opium décidée par les Taliban en juillet 2000 a été appliquée avec succès et cette culture a presque disparu dans les zones placées sous leur contrôle. Selon les estimations, la production d'opium en Afghanistan a été, en 2001, inférieure à 200 tonnes, quantité comparable à celle que le pays produisait au milieu des années 80. Il existe cependant des indices selon lesquels la culture du pavot à opium s'étend dans de nouvelles régions, dont beaucoup sont proches de la frontière nord du pays.

472. Au Pakistan, seuls certains cas isolés de culture illicite du pavot à opium continuent d'être détectés dans la zone tribale de Khyber. En Turquie, la paille de pavot provenant de cultures licites est toujours utilisée pour l'extraction d'alcaloïdes. Aucun détournement d'opiacés vers les marchés illicites n'a été signalé dans ce pays.

473. En Asie centrale, on a rapporté que la culture illicite du pavot à opium était pratiquée à petite échelle dans des zones reculées du Kazakhstan, du Kirghizistan et du Tadjikistan.

474. En Afghanistan, les Taliban ont signalé en 2000 la destruction de 25 laboratoires clandestins d'héroïne. En Turquie, on continue de détecter et de démanteler des laboratoires clandestins d'héroïne. Au Liban, la transformation à petite échelle d'opium en héroïne se poursuit. Au Pakistan, aucune transformation d'héroïne n'a été signalée.

475. Selon les renseignements disponibles, l'opium ou la morphine ne sont transformés en héroïne dans aucun des pays d'Asie centrale. Les tentatives faites pour acheminer illicitement de grandes quantités d'opium d'Afghanistan au Tadjikistan (une saisie record de 2,2 tonnes de produits à base de pavot brut a été opérée en juillet 2001 le long de la frontière afghano-tadjike) pourraient indiquer que des laboratoires transformant de l'opium existent sur le territoire tadjik, bien qu'aucun n'en ait été encore découvert.

476. Les principaux produits chimiques utilisés dans la fabrication d'héroïne et de méthamphétamine sont produits en Asie occidentale. En outre, de nombreux pays de la région servent de points de transit pour détourner ces substances qui continuent d'être importées ou sorties clandestinement de Chine, d'Inde et de certains pays d'Europe. Depuis 2000 en particulier, la supposition selon laquelle des pays de la Méditerranée orientale, qui n'étaient auparavant pas utilisés par les trafiquants pour détourner des produits chimiques (Arabie saoudite, Israël, République arabe syrienne, République islamique d'Iran) serviraient désormais à détourner l'anhydride acétique vers des circuits de fabrication illicite d'héroïne, s'est confirmée. Les pays d'Asie centrale continuent d'être utilisés comme points de transit pour introduire clandestinement en Afghanistan des produits chimiques utilisés dans la fabrication d'héroïne. L'Organe est préoccupé par le fait que malgré les mesures visant à renforcer le contrôle exercé sur les produits chimiques utilisés dans la fabrication d'héroïne, il est toujours facile de se procurer ces produits.

477. Depuis l'interdiction de la culture du pavot à opium décrétée par les Taliban dans les zones qu'ils contrôlent, les quantités totales d'opiacés d'origine afghane saisies en République islamique d'Iran ont

diminué et la pureté de l'héroïne a baissé, ce jusqu'aux événements de septembre 2001. Depuis l'interdiction de la culture du pavot à opium décrétée par les Taliban, les tendances relatives aux saisies d'opiacés ont été moins faciles à déterminer au Pakistan. Depuis le début des récentes opérations militaires en Afghanistan, l'afflux d'opiacés d'origine afghane au Pakistan a nettement augmenté.

478. Malgré l'interdiction de la culture du pavot à opium dans les zones d'Afghanistan contrôlées par les Taliban, le flux des drogues illicites, en particulier l'héroïne en provenance d'Afghanistan, semble s'être amplifié en 2001, conformément à une tendance déjà relevée en 2000. Par ailleurs, selon les informations disponibles, les trafiquants de drogues auraient établi des points de stockage et de transbordement au Kirghizistan, le long d'un itinéraire reliant l'Afghanistan à la Fédération de Russie, ce dont témoigne la saisie, en juin 2001, de grandes quantités d'opium cachées dans des fermes à Och (Kirghizistan).

479. Comme au cours de ces dernières années, une partie non négligeable des opiacés produits en Asie occidentale est destinée aux marchés illicites d'Europe et, dans une moindre mesure, d'Afrique, d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud, alors qu'une quantité considérable de ces substances reste en Asie occidentale. Dans certains pays d'Asie occidentale, la toxicomanie est un des grands problèmes sociaux et la criminalité liée à la drogue est le principal motif d'arrestation.

480. En République islamique d'Iran et au Pakistan, la pénurie relative d'opium et de résidus d'opium a été fortement ressentie sur le marché illicite de l'opium jusqu'en septembre 2001. Le nombre d'héroïnomanes n'a cessé d'augmenter, cette substance étant plus facile à obtenir que l'opium, quoique moins pure qu'auparavant. Les décès liés aux drogues en République islamique d'Iran sont plus nombreux que les années précédentes. Tant dans ce pays qu'au Pakistan, l'injection n'est toujours pas le mode de consommation de drogues préféré, bien qu'elle tende à se répandre. En République islamique d'Iran, 70 % des patients infectés par le VIH seraient des héroïnomanes.

481. On ne dispose que de peu de données relatives à l'ampleur de l'abus des drogues en Asie centrale; toutefois, il apparaît clairement que le nombre de toxicomanes est en forte augmentation. Ces dernières années, la tendance la plus alarmante en Asie centrale a

été l'augmentation rapide de l'abus de drogues par injection qui a contribué à la propagation de l'infection par le VIH. En Ouzbékistan, le nombre de toxicomanes s'injectant des drogues a doublé au cours des trois dernières années. Au Tadjikistan, le nombre de personnes consommant des opiacés augmente rapidement. Au Turkménistan, les autorités sanitaires sont fortement préoccupées par la progression alarmante de l'abus des drogues, en particulier chez les femmes et les jeunes. Quatre-vingts pour cent des toxicomanes de ce pays consomment de l'opium mais depuis peu, il est devenu plus facile de se procurer de l'héroïne.

482. On a signalé l'existence, dans certains pays d'Asie occidentale, notamment en République islamique d'Iran, au Pakistan et dans les pays de la Méditerranée orientale, d'un marché parallèle de préparations pharmaceutiques obtenues grâce à des prescriptions abusives, à la vente clandestine dans les pharmacies ou au détournement des circuits licites. L'Organe engage instamment tous les pays concernés à prendre les mesures nécessaires pour respecter les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et empêcher le détournement de ces drogues du commerce licite vers les circuits illicites.

483. L'ampleur de l'abus et du trafic de cocaïne en Asie occidentale demeure négligeable. Toutefois, de nombreuses saisies de petites quantités de cocaïne ont été opérées dans des pays de la Méditerranée orientale (au Liban et en Turquie). En Israël, il semble facile de se procurer de la cocaïne sur le marché illicite, bien que les saisies effectuées ces dernières années n'en rendent guère compte.

Substances psychotropes

484. La contrebande et l'abus de stimulants persistent en Asie occidentale, particulièrement en Méditerranée orientale et dans la péninsule arabique. En 2000, on a signalé des saisies importantes de MDMA (ecstasy) en Israël et en Turquie. La Jordanie, la République arabe syrienne et la Turquie continuent de signaler des saisies importantes de stimulants fabriqués illicitement en Europe méridionale et orientale sous la marque Captagon. La composition exacte de la plupart de ces stimulants n'a pas été communiquée par les autorités. La majorité des stimulants saisis continue d'être destinée aux pays de la péninsule arabique, bien que

les renseignements sur l'ampleur réelle de l'abus de ces produits dans les pays en question sont toujours rares.

485. Dans beaucoup de pays d'Asie occidentale, l'abus de benzodiazépines est répandu, ce qui révèle l'insuffisance du contrôle de la distribution licite de ces substances. L'abus de benzodiazépines sous forme de comprimés est particulièrement fréquent chez les femmes de la région de la Méditerranée orientale, où, selon les indications disponibles, l'abus d'opiacés serait moins courant. En Afghanistan, au Pakistan et en République islamique d'Iran, les benzodiazépines sont souvent consommées en association avec de l'opium et de l'héroïne et continuent d'être employées comme adjuvants de l'héroïne.

486. L'abus de LSD continue d'être signalé en Israël.

Missions

487. En mars 2001, l'Organe a envoyé une mission en Jordanie. Il note avec satisfaction que les activités prévues dans le plan national de lutte contre la drogue et les substances psychotropes pour la période 1999-2001 commencent à être exécutées. Il espère que ces activités renforceront la coordination entre toutes les administrations concernées.

488. Compte tenu de l'étendue des zones désertiques en Jordanie, de la longueur des frontières et de l'importance grandissante du commerce dans le port franc d'Aqaba, créé récemment, l'Organe encourage le Gouvernement à collaborer avec les gouvernements des pays voisins et à renforcer les moyens d'interception des organismes nationaux en vue d'améliorer la surveillance des frontières. Il note avec satisfaction que le Gouvernement jordanien a entrepris la réduction de dispositions relatives au contrôle des produits chimiques précurseurs. Il se félicite de la décision du Gouvernement d'adopter une législation plus complète contre le blanchiment de l'argent dans le cadre du processus de modification des lois et réglementations pertinentes en cours dans le pays.

489. Bien que l'abus de drogues ne semble pas poser actuellement de problème important en Jordanie, l'Organe accueille avec satisfaction les initiatives prises par les autorités jordaniennes en ce qui concerne le traitement et la prévention de l'abus de drogue, notamment la création d'un centre national de réinsertion des toxicomanes.

490. En avril 2001, l'Organe a envoyé une mission au Pakistan. L'Organe note avec satisfaction que le Gouvernement pakistanais attache une importance considérable à la lutte contre les problèmes posés par l'abus et le trafic illicite de drogues et s'est montré résolu à éliminer la culture illicite du pavot à opium dans le pays. En conséquence, la culture illicite du pavot à opium a été éradiquée en 2000 dans les zones produisant de l'opium du district de Dir. L'Organe encourage le Gouvernement à poursuivre ses efforts de répression et à développer les activités de substitution en vue d'empêcher la reprise de la culture illicite de pavot à opium.

491. L'Organe note que l'abus de drogues continue à poser un grave problème au Pakistan. Il se félicite des efforts du Gouvernement pour réexaminer la situation grâce à une évaluation rapide menée en 2000. L'Organe est satisfait de voir le Gouvernement analyser les résultats de cette évaluation et compte que les conclusions en seront bientôt communiquées. Les questions liées à la santé et à la réglementation doivent être prises en compte dans une démarche bien coordonnée de réduction de la demande de drogues illicites, le Gouvernement dans son ensemble et les ONG, devant apporter leur contribution à cet effort.

492. L'Organe demeure préoccupé par les lacunes du contrôle des activités licites liées aux stupéfiants et aux substances psychotropes au Pakistan en ce qui concerne en particulier la distribution et la vente des substances psychotropes au niveau provincial. L'absence de contrôle et de mécanismes de surveillance a contribué, dans une large mesure, à l'abus de substances psychotropes dans le pays. L'Organe prie le Gouvernement d'identifier les lacunes du système de contrôle et de prendre les mesures propres à améliorer la surveillance au niveau des détaillants.

493. En juin 2001, une mission de l'Organe s'est rendue en République arabe syrienne. Le Gouvernement a pris les mesures voulues pour intégrer dans la législation nationale les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Étant donné, toutefois, la forte consommation de stupéfiants et de substances psychotropes à des fins licites, l'Organe engage le Gouvernement à continuer de surveiller la situation en vue de déceler des irrégularités, comme la prescription abusive ou l'abus éventuel de ces substances. L'Organe encourage

également le Gouvernement à renforcer encore le système de contrôle des précurseurs, les pays d'Asie occidentale étant, paraît-il, utilisés pour détourner des produits chimiques.

494. Chaque année, de grandes quantités de drogues de synthèse, conditionnées principalement comme des comprimés de Captagon, sont saisies en République arabe syrienne. L'Organe encourage le Gouvernement, ainsi que les gouvernements des autres pays d'Asie occidentale, à créer un réseau efficace d'information en vue de s'attaquer au problème du trafic de drogues de synthèse.

495. Le blanchiment de l'argent n'est pas un problème important en République arabe syrienne car le secteur bancaire est contrôlé par l'État. À la suite de la libéralisation prochaine des secteurs bancaire et financier, le pays pourrait toutefois devenir une cible pour le blanchiment de l'argent. L'Organe se félicite que le Gouvernement ait approuvé une loi sur le secret bancaire et ait entrepris de mettre au point des mécanismes destinés à empêcher toute utilisation frauduleuse éventuelle du système financier. Il engage le Gouvernement à élaborer un cadre et des procédures efficaces pour prévenir le blanchiment de l'argent.

D. Europe

Principaux faits nouveaux

496. L'Europe reste une importante source de drogues synthétiques de fabrication illicite, qui sont largement consommées par les jeunes dans la région et ailleurs. L'Organe est préoccupé par le fait qu'il est facile de se procurer des drogues synthétiques dans toute la région et que l'abus de ces substances est largement répandu chez les jeunes. En Europe centrale et orientale, une nette augmentation de la fabrication illicite et de l'abus de stimulants de type amphétamine a été signalée. L'Organe invite les pays de la région à intensifier leur coopération afin de trouver des solutions efficaces à ces problèmes. L'Europe reste le deuxième marché illicite du monde pour la cocaïne, après l'Amérique du Nord.

497. Au cours de la dernière décennie, les pays d'Europe centrale et occidentale ont connu une augmentation importante de l'abus et du trafic de drogues. Si le cannabis demeure la drogue la plus largement consommée, de plus en plus d'opiacés provenant d'Asie du Sud-Ouest sont offerts sur le